

**POSTES SPECIALISES dans l'ASH**

Les enseignants souhaitant postuler sur des postes spécialisés :

- en milieu hospitalier
- en milieu pénitentiaire
- en établissement spécialisé (C.M.P, C.M.P.P., I.M.E., E.R.E.A., I.T.E.P., S.E.S.S.A.D., Centre des Cadeneaux, EDM ...)
- de référent,

doivent **impérativement** prendre contact avec le directeur de l'établissement spécialisé **ET** l'I.E.N.-A.S.H.

Coordonnées des I.E.N. -A.S.H. :

I.E.N.-A.S.H. 1: M. MORGANO, 04.42.21.12.99

I.E.N. - A.S.H. 2: M. AZAÏS, 04.84.52.30.38

I.E.N. - A.S.H. 3: M. ABBOU, 04.84.35.81.10

I.E.N – A.S.H 4: M. MARTEL, 04.90.49.01.78

✓ REFERENTS

La fonction de référent consiste à mettre en œuvre le projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap (organisation et animation des équipes de suivi de la scolarisation, lien avec la famille, lien avec la M.D.P.H., évaluation du projet ...). Les candidats seront convoqués à un entretien. Voir en annexe la liste des postes.

✓ Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (I.T.E.P.)

Les fonctions en I.T.E.P. consistent à :

- suivre la scolarisation d'enfants et d'adolescents atteints de troubles psychologiques, soit à l'I.T.E.P., soit en milieu ordinaire ;
- travailler en partenariat avec les équipes thérapeutiques et éducatives (psychologue, éducateur, psychomotricien...), de l'établissement et du milieu ordinaire.

✓ Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.)

L'enseignant affecté en S.E.S.S.A.D. suit la scolarisation d'enfants handicapés moteurs scolarisés en milieu ordinaire (option C), ou d'enfants souffrant de troubles du développement intellectuel et/ou du comportement (option D).

**Remarque** : Deux postes au S.E.S.S.A.D. le Verdier sont implantés administrativement à CABANNES mais l'exercice des fonctions se fait :

Pour le 1<sup>er</sup> : sur les communes de Cabannes, Saint Rémy et environs

Pour le 2<sup>ème</sup> : sur les communes de Fos, d'Istres, Martigues, Port de Bouc, Miramas, Port Saint Louis et environs.

✓ Implantation des ULIS Ecole T.E.D (Troubles Envahissants du Développement) :

AIX – E.E.PU Jules ISAAC (0130252D – ASH01)

ARLES – E.E.PU Cyprien Pilliol (0130310S – ASH 04)

MARSEILLE – E.E.PU ST Jérôme Village 1 (0130634U - ASH 03)

MARSEILLE – E.E.PU ST Joseph Micocouliers (0132192M – ASH 03)

MARSEILLE – E.E.PU Cabot (0130693H – ASH 02)

MARSEILLE – E.E.PU Saint André Barnier (0132176V – ASH 03)

MARSEILLE – Centre Esperanza (0130960Y – ASH 02)

MARSEILLE – E.E.PU Chartreux Eugène Cas 2 (0131530T – ASH 02)

MARTIGUES – E.E.PU Tranchier (1 Clis TED sur les 2 Clis)(0130970J-ASH04)

SALON DE PCE – E.E.PU Crau Bel Air (0131140U – ASH 01)

SALON DE PCE – E.E.PU Lurian 1 (0131143X – ASH 01)

✓ Implantation des ULIS Ecole T.S.L.A. (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages) :

AIX LES MILLES – E.E.PU Marie Mauron (0130265T – ASH 01)

AUBAGNE – E.E.PU Pin Vert (0130351L – ASH 02)

MARSEILLE – E.E.PU Parette Mazonode (0130601H – ASH 02)

MARSEILLE – E.E.PU ST Louis Le Rove (intervention sur M12 et M15)(0131540D – ASH 03)

MARSEILLE – E.E.PU Ste Anne (0130651M – ASH 02)

MARSEILLE - E.E.PU E. Vayssière 1 (0131641N – ASH 03)

SALON DE PROVENCE – E.E.PU Lurian 2 (0131148C – ASH 01)

VITROLLES – E.E.PU Les Pinchinades (0132804C – ASH 03)

✓ Scolarisation des élèves autistes en IME

Plateforme Autisme ARI Marseille Nord

IME les figuiers Marseille 11<sup>ème</sup>